

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

29 février 2016

L'an deux mille seize, le 29 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Sophie MARTIN, Eliane SARNAC, Véronique PUJOL, Chantal PERNEGRE, Virginie BUSTILLO, Sylvie ORTIZ-BOUILLLOT, Nathalie SCHYLER-SHRODER, Véronique LATOURNERIE, MM. Serge FOURTON, Guy MOREAU, Philippe POHER, Santiago COMPADRE, Hoël BRU, Allan SICHEL, Jean-Pierre FABAREZ, Jean-Marie GAY.

**Absents excusés** : Véronique LATOURNERIE (procuration donnée à Jean-Marie GAY) jusqu'à 20h15.

Sylvie ORTIZ-BOUILLLOT est élue secrétaire de séance.

## **PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (01/02/2016) :**

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Mise à disposition du local Maison du Vin au Syndicat Viticole de Margaux
- Effacement de dette cantine
- Adhésion au groupement de commandes de la CDC pour le marché de travaux voirie
- Modification du plan de financement de la demande DETR 2016
- Demandes de Fonds de soutien à l'investissement local

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

### **1) Mise à disposition de locaux de la Ville de Margaux sis 7 place de la Trémoille au Syndicat Viticole de Margaux (SVM) (n°2016-02/2/01) :**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune est dorénavant propriétaire du local sis 7 place de la Trémoille, achetée au Syndicat Viticole de Margaux.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil la mise à disposition du Syndicat Viticole de Margaux (SVM) des locaux sis 7 place de la Trémoille à Margaux, et rappelle le projet mené avec la Communauté de Communes Médoc Estuaire concernant ce local :

#### **1. Le projet de créer un « équipement touristique innovant, ambitieux et emblématique autour du vin »**

Ce projet est né de la volonté des élus de la Communauté de Communes Médoc Estuaire et de la commune de Margaux, de créer un tel équipement. Il prendra en compte toutes les autres potentialités du territoire, et notamment le développement des activités de pleine nature.

Cet équipement touristique aura plusieurs fonctions :

- Office de Tourisme Communautaire
- Accueil et information des touristes
- Promotion touristique du territoire

- Coordination des interventions des partenaires du tourisme local (hébergeurs, châteaux, restaurateurs, ...)
- Commercialisation de produits touristiques
  - Centre d'interprétation du territoire

Il s'agit de :

- Raconter le territoire à travers ses paysages et ses hommes : le vignoble, l'estuaire, les marais, la forêt, le patrimoine bâti
- Révéler la singularité du territoire, souvent méconnue, à travers la civilisation du vin (un territoire extraordinaire pour des vins d'exception).
  - Concept store « Art de vivre en Médoc » :  
Il s'agit de la création d'une boutique qui mette en scène l'offre de produits.

## **2. La mise à disposition de locaux au Syndicat Viticole de Margaux**

L'immeuble sis 7 place de la Trémoille à Margaux est propriété de la Commune de Margaux.

Il a vocation à être cédé à la Communauté de Communes Médoc Estuaire. Une fois rénové et aménagé par la CDC, il sera destiné à accueillir l'Office de Tourisme intercommunal.

Au vu des missions d'intérêt général du Syndicat Viticole de Margaux, notamment de sa contribution au rayonnement national et international de MARGAUX et du rôle qu'il sera amené à jouer, en partenariat avec la collectivité et les autres viticulteurs concernés par les appellations, il est proposé au Conseil que cette mise à disposition des locaux se fasse à titre gratuit, par voie de convention d'occupation temporaire à compter du 19 février 2016.

Par conséquent, le projet de convention d'occupation temporaire joint à la présente délibération en annexe 1 prévoit notamment :

- l'occupation à titre gratuit du Syndicat Viticole de Margaux des locaux d'une surface globale d'environ 1347 m<sup>2</sup> sis 7 place de la Trémoille tels qu'ils apparaissent en annexe 2 ;
- une durée d'occupation de 3 mois à compter du 19 février 2016.
- l'engagement du Syndicat Viticole de Margaux à prendre à son compte les charges d'occupation des locaux (consommation de gaz, eau, télécommunications, etc.).

### **Le Conseil Municipal,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

### **APPROUVE**

- l'occupation à titre gratuit par le Syndicat Viticole de Margaux des locaux d'une surface globale d'environ 1347 m<sup>2</sup> sis 7 place de la Trémoille à Margaux pour l'exercice de ses activités statutaires. Cette occupation intervient à titre gratuit à compter du 19 février 2016 ;

### **AUTORISE Monsieur le Maire à :**

- signer la convention d'occupation temporaire relatif aux locaux sis 7 place de la Trémoille à Margaux avec le Syndicat Viticole de Margaux, jointe à la présente délibération et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport ;
- prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Nombre de voix :</b>		
Pour :	17	Abstentions : 0
		Contre : 0

## **2) Mise à disposition d'un local à la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la réalisation d'un Pôle Touristique (n° 2016- 02/2/02) :**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales précise dans son article L 5211-5 que dans le cadre du transfert de compétences, la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, des biens nécessaires à la gestion du service constitue la règle de droit commun,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition, à titre gratuit, à la Communauté de Communes Médoc Estuaire un local situé 7, Place de la Trémoille, acquis le 18/02/2016 par la commune, afin de réaliser un Pôle Touristique Intercommunal, à compter du 15/04/2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, et notamment la convention de mise à disposition du local.

<u>Nombre de voix :</u>		
Pour : 17	Abstentions : 0	Contre : 0

## **3) Désaffectation et échange d'un chemin rural après enquête (n° 2016-02/2/03) :**

Par délibération en date du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural dit de l'Estonat, voie communale n°34, en vue de sa cession à SC Château MARQUIS DE TERME-SENECLAUZE ;

L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 17 décembre 2015 ;

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2016, le Conseil Municipal a décidé le déclassement d'une portion de la voie communale n°34, dite de l'Estonat.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

- De désaffecter le chemin rural dit de l'Estonat, d'une contenance de 432 m<sup>2</sup> en vue de sa cession ;
- De fixer la valeur du bien à 56 000 € ainsi qu'il résulte de l'avis des Domaines en date du 24/02/2016,
- Echanger le dit chemin avec la SC Château Marquis de Terme-Sénéclauze
- Recevoir en contre-échange la parcelle cadastrée AI 441,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, et notamment l'acte d'échange à recevoir par Maître YAIGRE, Notaire à Bordeaux.

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

#### **4) Effacement de dette de titres de recettes de l'année 2014 pour un montant de 93,20 € (n° 2016-02/2/04) :**

A la demande du Comptable Public de la Trésorerie de Pauillac, par courrier explicatif du 9 février 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

DÉCIDE de statuer sur l'effacement de la dette due par M. CAZADE Dominique et Mme CAZADE née AUNOS Béatrice des titres de recettes :

-n°42 de l'exercice 2014, (objet: cantine impayée d u 01/01/2013 au 31/07/2013, montant: 93,20 €)

Article 2 :

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 93,20 €.

Article 3 :

DIT que les crédits seront inscrits en dépenses, au compte 6542 « créances éteintes » au budget de l'exercice 2016 de la commune.

Nombre de voix :

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

#### **5) Voirie communale et intercommunale – Petit et Gros entretien Groupement de commande de travaux – Adhésion (n° 2016-02/2/05) :**

Vu la délibération en date du 16/12/2014 concernant l'adhésion de la commune au groupement de commande de maîtrise d'œuvre réalisé par la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Vu la mise en place par la Communauté de Communes Médoc-Estuaire d'un groupement de commandes avec les Communes membres qui le souhaitent dans le cadre de la passation de marché de travaux pour le petit et le gros entretien de voiries communales et intercommunales.

Vu la nécessité de faciliter la gestion de ce type de marché, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer à ce groupement, à signer la convention constitutive correspondante et à décider que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre soit également compétente pour le groupement du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adhère à ce groupement
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive correspondante

- précise que la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de maîtrise d'œuvre sera également compétente pour le groupement du marché de travaux

**Nombre de voix :**

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

**6) Demande de subvention DETR 2016 (n° 2016-02/2/06) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement de la cantine scolaire, qui se réalisera en plusieurs phases, comme suit :

Démolition	:	68000 €
Charpente bois, couverture, étanchéité	:	53500 €
Menuiserie extérieure, intérieure	:	41000 €
Menuiserie intérieure	:	6000 €
Plâtrerie	:	27500 €
Revêtement de sol	:	18000 €
Cloison isotherme	:	21500 €
Peinture	:	7500 €
Electricité	:	30000 €
Chauffage Ventilation Climatisation (CVC)	:	30000 €

La dépense totale HT s'élève à 303000 € et peut être subventionnée au taux de 35 % au titre de la DETR 2016.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 au taux maximum de 35 % pour réaliser les travaux d'aménagement de la cantine scolaire,

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

**DEPENSES**

- montant H.T.	:	303000 €
- montant TTC	:	363600 €

**RECETTES**

- Subvention au titre de la DETR 35 %	:	106050 €
- Subvention du Conseil Départemental	:	
➤ Travaux	:	45900 €
- Autofinancement	:	211650 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

**Nombre de voix :**

Pour : 17

Abstentions : 0

Contre : 0

**7) Demande de Fonds soutien à l'investissement local (n° 2016-02/2/07) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un Fonds de soutien à l'investissement public local créé par l'Article 159 de la loi de finances 2016 ;

La loi définit sept types d'opérations éligibles, et notamment :

- La rénovation thermique (visant à réduire la consommation énergétique)

C'est dans ce cadre-là que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, afin de financer en partie les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et de la porte du bâtiment de la Poste, prévus en 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat Fonds de soutien à l'investissement public local au taux maximum de 30 % pour réaliser les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et de la porte du bâtiment de la Poste, afin de mieux isoler le local et de réduire la consommation énergétique,

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

**DEPENSES**

- montant H.T.	:	17500 €
- montant TTC	:	21000 €

**RECETTES**

- Fonds de soutien (30 %)	:	5250 €
- Autofinancement	:	15750 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

<u>Nombre de voix :</u>
-------------------------

Pour : 17	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

**8) Demande de Fonds soutien à l'investissement local (n° 2016-02/2/08) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence d'un Fonds de soutien à l'investissement public local créé par l'Article 159 de la loi de finances 2016 ;

La loi définit sept types d'opérations éligibles, et notamment :

- la mise aux normes des équipements publics (notamment mise en accessibilité des établissements recevant du public)

C'est dans ce cadre-là que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local, afin de financer en partie les travaux de mise en place d'une rampe d'accès au bâtiment de la Poste (conforme aux normes accessibilité), prévus en 2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat Fonds de soutien à l'investissement public local au taux maximum de 30 % pour réaliser les travaux de mise en place d'une rampe d'accès au bâtiment de la Poste (conforme aux normes accessibilité),

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

## DEPENSES

- montant H.T.	:	10000 €
- montant TTC	:	12000 €

## RECETTES

- Fonds de soutien (30 %)	:	3000 €
- Autofinancement	:	9000 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

<u>Nombre de voix :</u>
-------------------------

Pour : 17	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

### 9) Conteneurs enterrés :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet de mise en place de deux conteneurs enterrés rue de la Halle (parking).

Il sera fait un courrier de demande à la Communauté de Communes dans ce sens, afin de lancer cette opération dans le courant de l'année.

### 10) Compte administratif 2015 :

Un point est fait sur le réalisé 2015. Quelques dépenses de fonctionnement peuvent encore être réduites ; les prévisions budgétaires 2015 ont dans l'ensemble été bien respectées.

### 11) Questions diverses :

- Cours de la Marne : le Conseil Départemental a prévu de réaliser des travaux sur cette route ; il faudrait réaliser **les réseaux sous voiries** avant les travaux de la bande de roulement. Il faudra alors étudier sérieusement la sécurisation de cette route, qui pourra devenir très dangereuse (facilitant la vitesse) une fois rénovée.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation dans le cadre du Marché à Procédure Adapté pour la souscription des assurances de la commune sera lancée jeudi 3 mars 2016.

### **Véronique LATOURNERIE arrive à 20h15.**

- TICE : Madame Sophie MARTIN indique que les tableaux numériques ont été mis en place durant les vacances scolaires de février, dans les classes de CE1, CE2, CM1, CM2, tel que cela était prévu dans le cadre de la demande de subvention faite auprès du Conseil Départemental et de Mme la Députée (Réserve Parlementaire). Il va falloir continuer ce projet, en équipant les autres classes (CP et maternelles).
- Monsieur le Maire souhaiterait qu'une réflexion sur la signalisation routière soit menée, afin d'essayer de modifier les conduites.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.**